

1. Structure du Groupe et actionnariat

1.1. Structure du Groupe

La société mère du Groupe Vaudoise Assurances est une société coopérative, Mutuelle Vaudoise, Société Coopérative, qui détient 67,6 % du capital et 91,2 % des droits de vote de Vaudoise Assurances Holding SA. Cette dernière est une société de participations dont seules les actions nominatives B sont cotées à la Bourse suisse. Sa capitalisation boursière au 31 décembre 2020 atteint CHF 1'388'555'625.–.

La société détient en direct cinq filiales, toutes établies en Suisse, qui entrent dans le périmètre de consolidation. Il s'agit des deux principales sociétés opérationnelles du Groupe que sont Vaudoise Générale, Compagnie d'Assurances SA, et Vaudoise Vie, Compagnie d'Assurances SA, ainsi que Vaudoise Asset Management SA, Pittet Holding SA et Vaudoise Services SA. Les statuts de la société Brokervalor SA, société sans activité opérationnelle, ont été modifiés en 2020. Le nom et le but de la société ont changé. La société est devenue Vaudoise Services SA. Cette dernière abrite désormais les activités complémentaires du Groupe, non soumises à la surveillance de la FINMA.

Vaudoise Assurances Holding SA détient la totalité du capital-actions des cinq sociétés opérationnelles, soit CHF 60 millions pour Vaudoise Générale, CHF 100 millions pour Vaudoise Vie, CHF 100'000.– pour Vaudoise Asset Management, CHF 400'000.– pour Pittet Holding SA et CHF 250'000.– pour Vaudoise Services SA. Les résultats et situations patrimoniales de Vaudoise Générale et Vaudoise Vie sont résumés en pages 114 à 121. La société détient aussi indirectement par le biais de Vaudoise Asset Management SA deux filiales et quatre sociétés sous contrôle conjoint. Vaudoise Asset Management SA est une société de participations qui détient la totalité du capital-actions de Berninvest AG, à Berne, société de direction des fonds immobiliers Immo Helvetic (coté à la Bourse suisse) et Good Buildings, ainsi que de Vaudoise Investment Solutions SA, à Berne, société dont l'activité principale est la gestion du compartiment « Immobilier durable Suisse » de la fondation de placement de J. Safra Sarasin. Depuis 2018, Vaudoise Asset Management SA détient également 25 % de Credit Exchange SA, plateforme de financement immobilier, 50 % de neocredit.ch AG, plateforme de crowdlendig pour TPE/PME ainsi que, depuis 2020, 50 % de FimPlus SA, à Lausanne, société active dans le domaine immobilier, et 50 % de FimPlus Management SA, à Lausanne, société de gestion et de conseil immobilier. Quant à Pittet Holding SA, à Bulle, elle détient le 100 % des actions de sa filiale opérationnelle Pittet Associés SA, à Lausanne. Cette dernière est active dans le conseil actuariel, juridique et en investissement aux institutions de prévoyance et aux compagnies d'assurances.

Vaudoise Assurances Holding SA détient également deux sociétés sous contrôle conjoint, Europ Assistance (Suisse) Holding SA et Orion, Assurance de Protection Juridique SA. Ces deux sociétés entrent dans le périmètre de consolidation selon le principe de la mise en équivalence. Europ Assistance (Suisse) Holding SA est une société de participations dont le siège est à Nyon. Son capital-actions, qui se monte à CHF 1,4 million, est notamment détenu à 25 % par Vaudoise Assurances Holding SA et à 70 % par Europ Assistance Holding SA. Elle exploite, au travers de ses sociétés Europ Assistance (Suisse) Assurances SA et Europ Assistance (Suisse) SA, l'assurance et la réassurance « Assistance », y compris toutes les opérations d'aide, d'assistance ou de conseil à des personnes en difficulté au cours de déplacements ou d'absences du domicile ou du lieu de résidence permanente. Orion est une assurance de protection juridique dont le siège est situé à Bâle. Son capital-actions, qui se monte à CHF 3 millions, est détenu à 22 % par Vaudoise Assurances Holding SA et à 78 % par Zurich Compagnie d'Assurances SA.

1.2. Actionnaire important

Au 31 décembre 2020, Mutuelle Vaudoise, Société Coopérative, contrôle Vaudoise Assurances Holding SA dont elle est l'actionnaire majoritaire avec 67,6 % du capital et 91,2 % des voix. Le rapport annuel de Mutuelle Vaudoise figure en pages 122 à 131. Il n'y a pas eu d'annonce de participation au sens de la réglementation boursière en 2020.

1.3. Participations croisées auprès d'autres sociétés anonymes

Il n'y a pas de participation croisée dépassant de part et d'autre 5 % des droits de vote ou du capital.

2. Structure du capital

2.1. Capital de Vaudoise Assurances Holding SA

Le capital-actions de Vaudoise Assurances Holding SA, entièrement libéré, s'élève à CHF 75 millions. Il est constitué de 10 millions d'actions nominatives A d'une valeur nominale de CHF 5.– et de 1 million d'actions nominatives B d'une valeur nominale de CHF 25.–.

2.2. Capital autorisé et conditionnel

Vaudoise Assurances Holding SA n'a pas émis de capital autorisé ni de capital conditionnel. En cas d'augmentation du capital et sauf décision contraire de l'Assemblée générale pour justes motifs (art. 652b al. 2 CO), chaque actionnaire a le droit de souscrire une fraction de nouveaux titres proportionnée à la valeur nominale de ses actions.

2.3. Modification du capital

Vaudoise Assurances Holding SA n'a pas procédé à des modifications du capital au cours des trois derniers exercices.

2.4. Actions et bons de participation

Les actions nominatives B sont cotées à la SIX Swiss Exchange (Mid & Small Caps Swiss Shares). Les actions nominatives A, entièrement détenues par Mutuelle Vaudoise, bénéficient d'un droit de vote privilégié. Chaque type d'action, bien que de valeur nominale différente, donne droit à une voix. Vaudoise Assurances Holding SA n'a pas émis de bons de participation.

2.5. Bons de jouissance

Vaudoise Assurances Holding SA n'a pas procédé à l'émission de bons de jouissance.

2.6. Restrictions de transfert et inscriptions de « nommées »

Il n'y a pas de restriction en matière de transfert, respectivement d'inscription de « nommées ».

2.7. Emprunts convertibles et options

Vaudoise Assurances Holding SA n'a pas procédé à l'émission d'emprunts convertibles ou d'options ni au cours de l'exercice sous revue ni par le passé.

3. Conseil d'administration

3.1. Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se compose de sept membres au moins. Les neuf administrateurs en fonction au 31 décembre 2020 sont présentés en pages 54 à 58. La composition du Conseil d'administration de Mutuelle Vaudoise, Société Coopérative, respectivement des sociétés Vaudoise Générale, Compagnie d'Assurances SA, et Vaudoise Vie, Compagnie d'Assurances SA, est identique à celle de Vaudoise Assurances Holding SA.

L'Étude Kellerhals Carrard, dont M^e Jean-Philippe Rochat est associé, est régulièrement sollicitée par le Groupe Vaudoise pour des conseils en matière juridique, ce qui peut être considéré comme constitutif de relations d'affaires étroites avec les sociétés du Groupe. M^e Jean-Philippe Rochat n'assume cependant pas personnellement de mandats de conseil pour la Vaudoise. Philippe Hebeisen a quant à lui exercé une fonction de direction au sein du Groupe pendant les trois dernières années. Le Conseil d'administration est ainsi très en dessus des critères de la FINMA en matière d'indépendance des administrateurs.

À titre informatif, les Conseils d'administration de Vaudoise Asset Management SA, Berninvest AG et Vaudoise Investment Solutions SA sont composés comme suit : Jean-Daniel Laffely (président), Christoph Borgmann et Reto Kuhn pour Vaudoise Asset Management SA ainsi que Reto Kuhn (président), Christoph Borgmann (vice-président) et Bertrand de Sénépart (administrateur indépendant) pour Berninvest AG et Vaudoise Investment Solutions SA. Les Conseils d'administration de Pittet Holding SA et de sa filiale Pittet Associés SA sont tous deux composés de Frédéric Traimond (président), Florian Magnollay (vice-président) et Reto Kuhn. Le Conseil d'administration de Vaudoise Services SA est composé de Christoph Borgmann (président), Christian Lagger et Jacques Marmier.

3.2. Autres activités et groupements d'intérêt

Les renseignements relatifs aux autres activités et groupements d'intérêt des membres du Conseil figurent en pages 54 à 58.

3.3. Élection et durée du mandat

En application de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb), le président, les administrateurs et les membres du Comité de rémunérations de Vaudoise Assurances Holding SA sont élus annuellement et individuellement. L'art. 19 des statuts de Vaudoise Assurances Holding SA précise le nombre de fonctions admises pour les administrateurs. Pour les autres sociétés du Groupe, les administrateurs sont élus par l'Assemblée générale pour trois ans et sont rééligibles. Le renouvellement des mandats se fait de manière échelonnée au gré de leur arrivée à terme. Les administrateurs sont élus et réélus de manière individuelle. Ils doivent abandonner leur mandat, échu ou en cours, lors de l'Assemblée générale suivant l'année de leurs 70 ans. Cette limi-

tation vaut également pour les mandats de Vaudoise Assurances Holding SA. Lors des Assemblées générales 2020 de Mutuelle Vaudoise, Vaudoise Générale et Vaudoise Vie, Chantal Balet Emery et Peter Kofmel ont été réélus pour une période de trois ans. Philippe Hebeisen et Cédric Moret ont été élus pour une période de trois ans.

Les statuts des sociétés Vaudoise Asset Management SA, Berninvest AG et Vaudoise Investment Solutions SA ainsi que Vaudoise Services SA prévoient des mandats d'administrateurs de trois ans, rééligibles. Jean-Daniel Laffely, Christoph Borgmann, Reto Kuhn et Bertrand de Sénépart ont été élus en 2020 pour trois ans. Les statuts des sociétés Pittet Holding SA et Pittet Associés SA prévoient également des mandats d'administrateurs de trois ans, rééligibles. Frédéric Traimond, Florian Magnollay et Reto Kuhn ont été élus en 2019 pour trois ans. Pour Vaudoise Services SA, Christoph Borgmann, Christian Lagger et Jacques Marmier ont également été élus en 2020 pour un mandat de trois ans.

3.4. Organisation interne au 31.12.2020 Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Chaque année, lors de la première séance qui suit l'Assemblée générale ordinaire de Mutuelle Vaudoise, le Conseil désigne son président (sauf le Conseil de Vaudoise Assurances Holding SA dont le président est élu par l'Assemblée générale), son vice-président et son secrétaire. Il peut choisir ce dernier en dehors de son sein. Nathalie Follonier-Kehrli, à Sion, a été désignée en qualité de secrétaire des Conseils d'administration. Afin de préparer ses décisions et d'exercer sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration a institué quatre Comités chargés d'analyser en profondeur certaines questions particulières. Le Conseil conserve le pouvoir de décision et assume la responsabilité des tâches confiées aux Comités.

Méthode de travail

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, généralement huit fois par année. Il est convoqué par écrit au minimum cinq jours avant la réunion et reçoit alors l'ensemble des documents à discuter en séance. Le directeur général (CEO) et le directeur responsable du département Finances (CFO) sont en principe présents à chaque séance. Selon les sujets abordés, d'autres membres de la Direction ou d'autres cadres sont invités. Le Conseil reçoit les procès-verbaux des séances des Comités.

Les préavis, les propositions et les rapports d'activité des Comités lui sont communiqués avant ou au plus tard pendant la séance au cours de laquelle ils doivent être examinés. Les Comités peuvent demander l'inscription d'un objet à l'ordre du jour d'une séance du Conseil. En 2020, le Conseil d'administration a siégé à neuf reprises.

		Conseil	Comité audit et risques	Comité rémunérations	Comité investissement	Comité transformation digitale
Paul-André Sanglard	Président du Conseil, invité permanent aux quatre Comités du Conseil	●	●	●	●	●
Chantal Balet Emery	Vice-présidente du Conseil, membre du Comité de rémunérations	●		●		
Martin Albers	Membre du Conseil, membre du Comité d'audit et des risques, membre du Comité d'investissement, président du Comité de transformation digitale	●	●		●	●
Javier Fernandez-Cid	Membre du Conseil, membre du Comité d'audit et des risques	●	●			
Eftychia Fischer	Membre du Conseil, présidente du Comité d'investissement, membre du Comité de rémunérations	●		●	●	
Philippe Hebeisen	Membre du Conseil	●				
Peter Kofmel	Membre du Conseil, président du Comité d'audit et des risques, membre des Comités d'investissement et de transformation digitale	●	●		●	●
Cédric Moret	Membre du Conseil, membre du Comité de transformation digitale	●				●
Jean-Philippe Rochat	Membre du Conseil, président du Comité de rémunérations	●		●		

Comités du Conseil d'administration

Comité d'audit et des risques

Le Comité est chargé de suivre l'évolution des affaires et la situation financière des sociétés du Groupe. Il se forge une image de l'efficacité de la révision interne et externe, évalue le fonctionnement du système de contrôle interne, analyse et approuve le plan d'audit interne ainsi que la gestion des risques du Groupe. Il donne son préavis au Conseil sur le rapport ORSA (Own Risk and Solvency Assessment). Il examine de manière critique les comptes sociaux et les comptes consolidés destinés à être publiés et analyse la politique de gestion des principaux risques. Les Compliance Officers lui rapportent au minimum une fois par an. Enfin, il approuve les honoraires de l'organe de révision externe et le budget de formation des auditeurs internes et s'assure de la mise en œuvre du plan d'action découlant des constatations des rapports d'audit. Il n'a pas de pouvoir de décision.

Le Comité se réunit en principe quatre fois par an, en présence du CEO, du CFO, du Chief Risk Officer (CRO), des auditeurs internes, du responsable du contrôle de gestion et du système de contrôle interne (SCI) ainsi que de la secrétaire du Conseil. Le président du Conseil est invité aux séances. En 2020, le Comité a siégé à cinq reprises dont deux avec les réviseurs externes et une fois avec les Compliance Officers.

Comité de rémunérations

Les membres du Comité de rémunérations sont nommés annuellement par l'Assemblée générale de Vaudoise Assurances Holding SA. La composition et les compétences du Comité sont définies dans les statuts. Le Comité de rémunérations assiste le Conseil pour toute question en relation avec l'organisation et la gestion des collaborateurs du Groupe en général et les nominations et rémunérations en particulier. Il propose le profil requis pour le président et les membres du Conseil ainsi que pour le CEO et les membres de la Direction. Il effectue les présélections et prépare des propositions pour l'engagement du CEO, des responsables de l'audit interne et du secrétaire des Conseils. Il examine les propositions du CEO pour la sélection et l'engagement des membres de la Direction. Il donne son préavis sur les propositions de promotions et de nominations des cadres supérieurs. Le Comité examine et propose le système d'indemnités du Conseil. Il prépare les propositions soumises par le Conseil à l'Assemblée générale en matière de rémunérations des membres du Conseil d'administration, du CEO et des membres de la Direction. Il donne son préavis sur l'enveloppe globale et sur les principes généraux de rémunérations des collaborateurs du Groupe. Le Comité se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Le président du Conseil et le CEO sont invités aux séances. Le Comité peut faire appel aux services et à l'appui d'un ou de plusieurs membres de la Direction. Il ne détient pas de pouvoir de décision. En 2020, il a siégé à trois reprises.

Comité d'investissement

Le Comité évalue la stratégie d'investissement proposée par la Direction et, après d'éventuelles modifications, la recommande au Conseil. Sur délégation du Conseil, le Comité s'assure que la gestion des investissements respecte les directives d'organisation et les principes de bonne gouvernance. Le Comité s'assure également de la compétence des gérants chargés de la gestion des portefeuilles ainsi que de la nature de leurs mandats. Hormis les compétences déléguées mentionnées ci-dessus, il n'a pas de pouvoir de décision.

Le Comité est composé de trois membres du Conseil et de deux membres externes, nommés par le Conseil, jouissant de compétences pointues en matière d'investissement. Ces derniers disposent du droit de vote au sein du Comité. En 2020, il s'agit d'Eric Breval, directeur de Compenswiss, Fonds de compensation AVS, à Genève, et de René Sieber, professeur titulaire en finance, Université de Genève, et conseiller en gestion d'actifs, à Genève. Le CEO, le CFO et le responsable des investissements (CIO) participent aux séances. Le président du Conseil y est invité. Le Comité d'investissement se réunit aussi souvent que requis, mais au moins quatre fois par an. En 2020, il s'est réuni à cinq reprises.

Comité de transformation digitale

Créé en mars 2020, le Comité a pour fonction d'assister le Conseil dans la supervision de la stratégie et des activités de transformation digitale. Dans ce cadre, le Comité se prononce sur la stratégie de transformation digitale et sa mise en œuvre et présente des recommandations au Conseil d'administration. Le Comité a un droit d'accès direct à la Direction et au personnel du Groupe Vaudoise.

Le Comité est composé de trois membres du Conseil disposant des compétences adéquates. Le président du Conseil y est invité. Le Comité invite également systématiquement le CEO, le Chief Transformation Officer (CTO), le CFO et le CRO. Les chefs des départements Vente et Marketing, Assurances Patrimoine et Assurances de Personnes sont invités en fonction de l'ordre du jour. Le Comité peut inviter des participants supplémentaires si des sujets spécifiques demandant des compétences additionnelles le justifient. Le Comité se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. En 2020, il s'est réuni à quatre reprises.

Groupe de travail Corporate Development

En 2020, le Conseil a formé en son sein un groupe de travail composé de quatre membres dont la mission était de s'assurer de la gouvernance de l'activité de Corporate Development et de la forme du reporting régulier à présenter au Conseil. Les documents de gouvernance et la forme du reporting ont été approuvés par le Conseil en décembre 2020. Le groupe de travail a ainsi pu être dissous.

3.5. Compétences

En plus des attributions intransmissibles et inaliénables définies à l'art. 716a du CO, le Conseil d'administration est seul compétent pour fixer les lignes directrices de la politique stratégique, de gestion et de placement. Du point de vue de la gestion des risques, il valide et signe le rapport ORSA. De même, il est responsable de la planification, notamment des plans d'investissement et du budget. Il décide, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale de Vaudoise Assurances Holding SA, de la rémunération de ses membres, du CEO et des membres de la Direction et approuve la politique salariale des autres collaborateurs du Groupe ainsi que la nomination des cadres supérieurs. La gestion des affaires est déléguée à la Direction. Le CEO est responsable de l'exécution des missions qui lui sont confiées par le Conseil, notamment : proposer et mettre en place la stratégie d'entreprise, définir les missions, gérer et diriger la société. Il lui appartient d'assurer l'atteinte des objectifs, la rentabilité et le développement des affaires ainsi que la bonne réputation du Groupe. Conjointement avec les membres de la Direction, il prépare les budgets de fonctionnement et d'investissement. Il représente le Groupe auprès de tiers et définit l'information à communiquer à l'intérieur et à l'extérieur de la société. Enfin, il préside la Direction, qui se réunit en principe deux fois par mois.

3.6. Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction

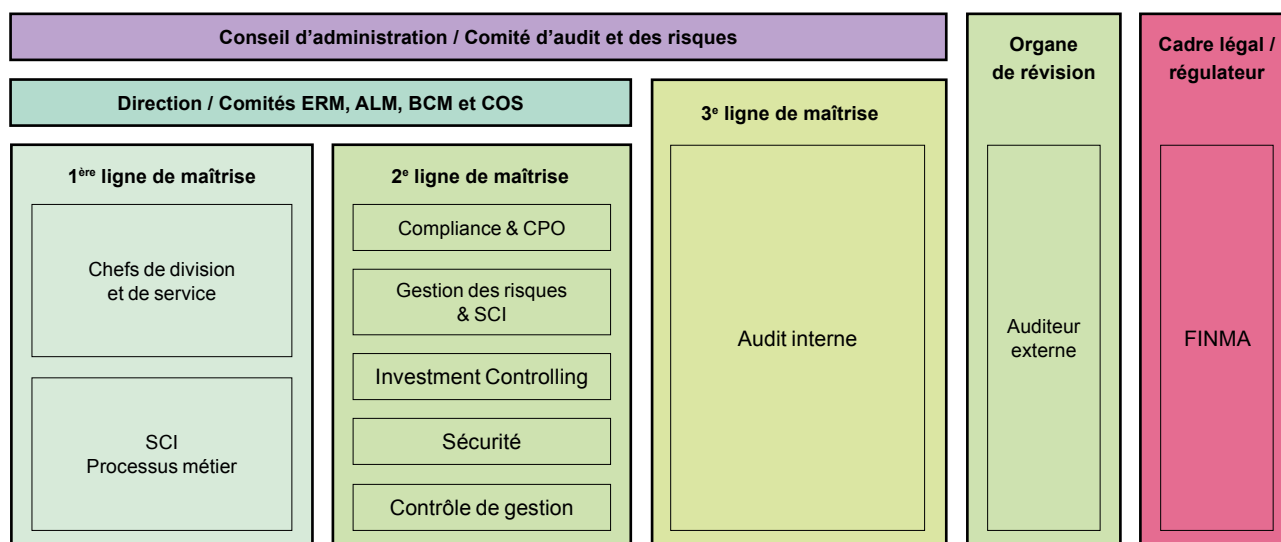
Reporting au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est informé, lors de chaque séance, de la marche des affaires des sociétés dans lesquelles Vaudoise Assurances Holding SA détient directement ou indirectement une participation. Il reçoit chaque mois des renseignements écrits détaillés sur l'évolution des opérations d'assurances et des opérations financières, qui sont commentés en séance par le CEO et le CFO. Les procès-verbaux des séances de la Direction lui sont également transmis pour information.

Le Conseil, le CEO et la Direction se réunissent une fois par année pendant deux jours pour adopter la stratégie du Groupe et les plans financiers triennaux. Le CEO et le CFO ainsi que le CRO, les auditeurs internes et le responsable du contrôle de gestion participent à toutes les séances du Comité d'audit et des risques. Le CEO, le CFO et le CIO participent aux séances du Comité d'investissement. Dans le cadre de son devoir de surveillance, le Conseil peut, par l'intermédiaire du Comité d'audit et des risques, donner des missions particulières aux auditeurs internes et au responsable de la gestion des risques. De même, le Comité de rémunérations peut solliciter directement un ou plusieurs membres de la Direction. En principe, le CEO en est informé au préalable.

Système de contrôle interne et gestion des risques

Le Conseil d'administration définit les principes du système de contrôle interne et s'assure de son bon fonctionnement par l'intermédiaire du Comité d'audit et des risques. Sa mise en œuvre est du ressort de la Direction.



Le système de contrôle interne vise à garantir, par une gestion des risques appropriée, la réalisation des objectifs stratégiques, l'optimisation des processus et des activités ainsi que la protection du patrimoine de l'entreprise en détectant, limitant et évitant les erreurs et les irrégularités. Il a aussi pour objectif de garantir l'intégrité, la fiabilité et la ponctualité des informations financières et de gestion ainsi que la conformité aux prescriptions légales en vigueur.

Le système de contrôle interne repose sur la coordination efficace de différents intervenants ainsi que sur la sensibilisation et la responsabilisation des collaborateurs du Groupe.

Les fonctions de contrôle suivantes assistent le Conseil d'administration, respectivement la Direction :

L'audit interne contrôle, sur mandat du Conseil d'administration ou du Comité d'audit et des risques, l'adéquation du système de contrôle interne aux opérations de l'entreprise ainsi que son bon fonctionnement. Il établit au moins une fois par an un rapport d'activité à l'intention du Comité d'audit et des risques et de l'organe externe de révision. L'audit interne est rattaché au Conseil d'administration.

Le contrôle de gestion fournit des informations comptables et statistiques destinées à assister la Direction dans la planification, le contrôle, l'analyse et l'élaboration de solutions pour la gestion. Il assure le suivi du budget. Il est également responsable du système de contrôle interne (SCI).

Les actuaires responsables vie et non-vie s'assurent que la solvabilité et la fortune liée soient calculées correctement et conformes aux dispositions légales sur la surveillance des assureurs privés. Ils veillent également à ce que les bases techniques utilisées soient adéquates et que les provisions techniques constituées soient suffisantes. En cas d'insuffisances, ils en informent immédiatement le CEO. Les actuaires responsables établissent périodiquement des rapports à l'intention de la Direction. Ils sont également chargés de l'établissement du rapport Swiss Solvency Test (SST).

Le Comité de gestion des risques d'entreprise (Comité ERM) assiste la Direction en matière de prévention, de détection et d'évaluation des risques potentiels et propose des solutions visant à la suppression, à la réduction, au transfert ou à l'acceptation des risques et des cumuls de risques. Il contribue notamment à présenter une vision agrégée et transversale de la gestion des risques des unités/départements tout en s'appuyant sur les modèles de quantification des risques. Le Comité est composé du CRO et de son adjoint, du CFO, des actuaires responsables vie et non-vie, du responsable du contrôle de gestion, du responsable du système de contrôle interne, du Compliance Officer Groupe et du responsable de l'audit interne. Ce dernier n'a pas de compétence décisionnelle dans ce Comité. Leur présence vise à assurer une bonne coordination entre les sociétés. Par la mise en place d'un cadre approprié, le Comité et le CRO en particulier soutiennent les départements dans l'identification et dans l'évaluation des risques majeurs.

Ces derniers sont répartis dans les catégories suivantes :

- risques stratégiques et exogènes : risques liés à la stratégie de l'entreprise, au contexte politico-économique, risques de réputation et de conformité ;
- risques d'assurances : risques transférés par les clients dans le cadre du processus de souscription des contrats d'assurances ;
- risques financiers : risques de placements en valeurs mobilières et immobilières, risques de crédit et de gestion de la congruence actif/passif ;
- risques opérationnels : risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures internes ou à des événements extérieurs ;
- risques de cumul et risques transverses : vision agrégée des risques portés par le Groupe à travers les sociétés qui le composent et identification des risques impactant plusieurs départements ou projets de l'entreprise.

Le Comité ERM contrôle la cohérence entre les limites d'acceptation des risques d'assurances et financiers et la propension aux risques du Groupe. Il assure, aussi souvent que la situation l'exige, le reporting sur les risques et les dommages opérationnels à l'intention de la Direction et du Conseil d'administration.

Le Comité est responsable de la coordination et de l'établissement du rapport ORSA à destination de la Direction, du Conseil d'administration et de la FINMA.

Les Comités Asset Liability Management (ALM) non-vie et vie ont pour mission de faire des propositions concernant la formulation, la mise en œuvre, le contrôle et la révision des stratégies se rapportant à la gestion de la congruence actif/passif des sociétés opérationnelles, dans le but d'atteindre les objectifs financiers, compte tenu de la tolérance au risque acceptée, des contraintes légales et des exigences en matière de solvabilité.

Ils sont composés du directeur de l'actuariat et CRO, du CFO, du CIO, du responsable de la division Valeurs mobilières ainsi que de l'actuaire responsable vie ou non-vie (selon la société concernée). Ses activités s'intègrent dans le cadre de la gestion des risques du Groupe.

L'Investment Controlling est une unité qui contrôle l'application de la stratégie et de la tactique de placement et des processus d'investissement. Elle surveille notamment les activités des gérants de fortune internes et externes, établit ou vérifie qu'un rapport mensuel sur les positions des instruments dérivés est réalisé. Elle contrôle l'application des directives de placement, fournit le rapport sur l'évolution de la fortune au CFO, veille à l'application des directives internes en matière de placement et des prescriptions légales et vérifie l'intégralité des données.

Le Comité de sécurité (COS) valide le concept de sécurité global de la Vaudoise, ainsi que la stratégie de sécurité, les programmes et les plans de mesures de sécurité par axe stratégique. Il prend connaissance du rapport annuel qui lui est soumis par la Cellule de sécurité et valide les éventuelles mesures d'amélioration de la sécurité proposées par axe stratégique, de même que le budget estimé. Il est composé du CFO, du CTO, du directeur des Ressources humaines, de la secrétaire générale et du CRO. Le Compliance Officer Groupe est invité dès le 1^{er} janvier 2020. Les axes stratégiques fixés sont les suivants : sécurité des données IT, ainsi que disponibilité, confidentialité et intégrité du système informatique (IT) – sécurité au travail, sécurité des locaux et protection incendie – protection de la santé et bien-être des collaborateurs – protection des données et Data Leakage Prevention (LPD / DLP).

Le Compliance Officer Groupe veille à l'application des prescriptions internes et externes de l'entreprise, notamment le Code de déontologie, met en place les procédures idoines, effectue des contrôles et sensibilise les collaborateurs à l'importance des règles par le biais de formations et d'informations. Il établit un rapport annuel à destination du Comité d'audit et des risques auquel il a un accès direct. Il dirige le Comité Compliance qui réunit le Chief Privacy Officer, des répondants de chaque entité du Groupe et les Compliance Officers chargés de mettre en place et de contrôler la procédure d'identification des assurés en vie individuelle ou souscrivant des prêts hypothécaires conformément à la Loi sur le blanchiment d'argent et au Règlement de l'organisme d'autorégulation de l'Association Suisse d'Assurances (OAR-ASA). Ces derniers établissent un rapport annuel détaillé à l'intention dudit organisme et assurent la formation du personnel concerné. Le Compliance Officer Groupe travaille en étroite collaboration avec la responsable de Lutte contre la fraude interne et le service de Lutte contre la fraude à l'assurance.

Le Chief Privacy Officer (CPO) assure également la fonction de Data Protection Officer (DPO). Le CPO est le garant de la protection des données au sens large dans les projets et les programmes de transformation digitale ou des lignes métiers. Il est également le coordinateur de la Cellule de sécurité du COS.

L'organe de révision externe rédige à l'intention du Conseil d'administration un rapport détaillé sur l'établissement des comptes et sur le système de contrôle interne. Il exprime une opinion sur la conformité des comptes aux Assemblées générales, recommande leur approbation et vérifie le rapport de rémunérations. Il s'assure en outre de l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.